



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel

Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
ciip@ne.ch
www.ciip.ch

Communiqué de presse du 11 décembre 2017

Votation fédérale du 4 mars 2018 sur l'initiative "No Billag"

La CIIP défend l'existence et le financement d'un service public pour des médias de qualité et de proximité et elle s'oppose fermement à l'initiative No Billag.

L'Assemblée plénière de la CIIP a pris unanimement position en faveur du maintien de la redevance pour les prestations des médias de service public et elle invite les citoyennes et citoyens à refuser l'initiative No Billag lors des prochaines votations fédérales.

Œuvrant pour huit cantons dans les domaines de la formation et de la culture, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin est directement concernée par la disponibilité et la qualité des prestations audiovisuelles et numériques des chaînes nationales dans chaque région linguistique, ainsi que des radios et télévisions locales dans leur mandat de service public. Cette offre est indispensable pour les minorités linguistiques latines et fort utile pour l'enseignement.

En cas de suppression de la redevance, la CIIP a toutes les raisons de craindre l'appauvrissement immédiat, voire même la disparition à terme d'une offre confédérale et locale, objective et neutre, informative et civique, culturelle et sportive, couvrant un large spectre thématique et proposée à un niveau qualitatif élevé, qui soit à même de contribuer largement à la cohésion et à la compréhension nationales.

La formation au sens large, la curiosité intellectuelle et documentaire, l'éducation à la citoyenneté, à la santé ou aux technologies, la connaissance du tissu économique et politique, la promotion de la lecture et l'éducation artistique et musicale profitent des programmes et des ressources numériques régionales et locales des médias de service public. Ainsi en 2016, dans les domaines de la culture et de la formation, la RTS a diffusé en Suisse romande 3'500 heures d'émissions radiophoniques et 1'400 heures de programmes télévisés. Au Tessin, la RSI a diffusé pour sa part près de 1'600 heures sur ses chaînes de radio et près de 1'300 heures entre les deux canaux TV.

Les chaînes locales et régionales assurent ensemble une diversité et un approfondissement qui ont certes un prix – une redevance d'un franc par jour et par ménage – mais surtout une très grande valeur civique, éducative et culturelle. Or, leur existence même est menacée en cas d'acceptation de No Billag.

Il est peu vraisemblable que la SSR puisse conserver sa neutralité et son rôle pour la cohésion et l'information nationale si elle est livrée aux seules lois du marché, tout comme il est peu vraisemblable que de grands groupes éditoriaux, le plus souvent supranationaux, veuillent prendre le relais d'une telle responsabilité et d'un mandat de formation dans le cadre d'une approche commerciale et concurrentielle. L'évolution connue dans d'autres pays en fournit d'inquiétantes illustrations.

De ce fait, les Directrices et Directeurs cantonaux de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin considèrent que le cadre légal fédéral doit garantir l'existence de médias de service public, notamment au moyen de la perception d'une redevance somme toute modeste. C'est pourquoi la CIIP recommande de rejeter l'initiative No Billag, tout comme elle avait invité les citoyennes et citoyens à soutenir la révision de la LRTV en juin 2015.

La CIIP

Fondée voici cent quarante-trois ans, la CIIP est l'institution intercantonale de droit public chargée d'assurer la coordination et de promouvoir la coopération en matière de politique éducative et culturelle en Suisse romande. Le Tessin y est associé. La CIIP constitue la conférence régionale latine de la CDIP, sur la base du concordat intercantonal de 1970 sur la coordination scolaire. Son Assemblée plénière réunit les Conseillères et Conseillers d'Etat des huit cantons membres, en charge des Directions cantonales de l'instruction publique. Son secrétariat est établi à Neuchâtel et assume des fonctions centrales pour la Conférence et pour ses divers organes. (Voir <http://www.ciip.ch/>).

Contacts :

Monika Maire-Hefti

Présidente de la CIIP, Cheffe du Département de l'éducation et de la famille du Canton de Neuchâtel,
tél. secrétariat : 032/ 889 49 01 – 079/ 854 13 31 – Secretariat.DEF@ne.ch

Olivier Maradan

secrétaire général de la CIIP, Neuchâtel,
tél : 032/ 889 86 30 – 079/ 797 11 77 – olivier.maradan@ne.ch
